



Disponible en version
audio

apf-francehandicap.org/

Edito



Tous Mobilisés et Acteurs

Nous n'avons, comme chaque année, pas manqué de répondre positivement à l'invitation à participer à l'assemblée départementale d'APF France handicap, organisée le mardi 19 décembre.

Cela a été l'occasion pour notre association de faire le bilan de ses activités et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Nous serons en particulier mobilisés autour du projet associatif 2024-2028 « *Droit devant et droits d'avenir – Soyons le changement* », décliné dans un plan d'actions départemental qui sera la feuille de route de notre association.

APF France handicap et l'AFM Téléthon nous invitent, par ailleurs, à nous rassembler sur la question des services à domicile et à partager nos témoignages auprès des députés.

Il est essentiel de leur rappeler à quel point la vie à domicile est un réel sujet d'inquiétude pour chacun d'entre nous qui aspirons à une vie la plus autonome possible.

L'équipe d' Han'dizou revient dans ces pages sur cette actualité importante.

Je vous remercie de rester tous mobilisés et acteurs.

Patrick AUBRY Représentant départemental

Magazine trimestriel de la Délégation

DEUXIÈME TRIMESTRE 2024

SOMMAIRE

Page 1 Edito

Pages 2 et 3 Actualités nationales

Accueil des jeunes enfants handicapés
Ma place, c'est en classe
Inceste et violences

Pages 4 à 7 Actualités nationales/Brèves

Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées
Dispositif 50 000 solutions
AAH et SMIC,
AESH sur le temps du midi
Franchises médicales, PV sur places réservées, Assist'en gare, Handicap et service civique
MaPrimAdapt'

Pages 8 et 9 Infos APF France handicap

Etats généraux d'APF France handicap
Remboursement des fauteuils roulants
Les allocataires sous surveillance à la CAF?

Pages 10 à 16 Infos territoriales

Une nouvelle directrice au foyer G. d'Achon
Baromètre d'accès aux soins
Dispositif de répit, Délais MDPH, Star me guide, convention FIPHP en Bretagne

Pages 17 à 20 Infos Délégation

Assemblée départementale 2023
Urgence Aide humaine
Kristell nouvelle agente d'accueil
Café citoyen

Pages 21 et 22 Culture

Les coulisses d' HAN'DIZOU 35
Prix Handi-livres, Handicap, Histoires confinées

Pages 22 et 23 Sports

Jeux olympiques et Paralympiques

Page 24 Infos pratiques

Accueil des jeunes enfants handicapés

les parents en première ligne



Les informations contenues dans cet article proviennent pour l'essentiel d'une étude publiée en décembre 2023 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

On compte près de 50 000 enfants de moins de 6 ans ayant une reconnaissance de leur situation de handicap (versement de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé : AEEH). Le chiffre réel est certainement plus élevé car les moins de 3 ans en situation de handicap sont peu nombreux à bénéficier d'une reconnaissance administrative (délais de repérage et d'instruction des dossiers).

Un quart de ces enfants vit avec un seul parent, leur mère presque tout le temps. Cette proportion est deux fois plus élevée que dans la population générale (26 % contre 13 %).

Dans les familles des jeunes enfants en situation de handicap, beaucoup de parents sont éloignés de l'emploi. Cette situation concerne principalement les mères : 60 % sont sans emploi (deux fois plus que dans la population générale).

Lorsque les deux parents travaillent au moment de l'enquête, ils sont plus nombreux que les autres parents à avoir interrompu leur activité pour se consacrer principalement à leurs enfants. C'est le cas de 57 % des mères d'un enfant en situation de

handicap contre 40 % des mères dans la population générale. C'est aussi le cas pour 25 % des pères d'un enfant handicapé contre 15 % des autres pères. Les familles d'enfants en situation de handicap sont plus souvent socialement défavorisées et donc plus souvent éloignées de l'emploi. Le handicap de l'enfant rend plus difficile la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, ce qui peut conduire les parents (les mères surtout) à interrompre leur activité, de façon plus ou moins durable. Les besoins spécifiques de l'enfant handicapé augmentent en effet la probabilité qu'il soit gardé par ses parents.

Ainsi, avant l'âge de la scolarisation (3 ans), 80 % des enfants handicapés sont gardés, la majeure partie du temps, par au moins un de leurs parents, contre 56 % des autres enfants de moins de 3 ans. Et les solutions alternatives sont plus difficiles à trouver : très peu d'accueil chez une assistante maternelle et pas assez en crèche ; le soutien financier pour l'accueil des enfants en situation de handicap en crèche ou chez une assistante maternelle peut faire évoluer cette situation, mais la mise en place de ces mesures est trop récente pour que l'enquête de la DREES puisse évaluer leur impact.

A partir de 3 ans, la scolarisation se généralise : la plupart des enfants en situation de handicap (94 %) fréquentent l'école. Cependant, ils y passent moins de temps (7 à 10 heures de moins que les autres enfants selon l'âge).

L'accompagnement sur les temps périscolaires (cantine, garderie du soir, activités du mercredi) relève des collectivités locales qui n'ont pas toutes les mêmes pratiques dans ce domaine. L'absence de prise en charge adaptée contraint les parents à réduire le temps de présence de leur enfant à l'école et à rester éloignés de l'emploi.



ENQUÊTE SUR LES MODES DE GARDE ET D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS
de septembre à décembre 2021 **Comment font les parents pour s'organiser ?**

L'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » a pour objectif de dresser un panorama complet des solutions de garde et d'accueil adoptées par les parents pour leurs jeunes enfants, au regard de leurs contraintes professionnelles. Ces résultats serviront à orienter les politiques publiques à destination de la petite enfance.

Pour toute question sur l'enquête, vous pouvez contacter :
- le Service de l'offre de services de 0 à 3 ans par téléphone (numéro gratuit au 71 25 21 00) ou par mail : services.offre@dre.es
- Pour plus d'informations sur l'enquête, rendez-vous sur le site Internet : www.drees.fr/enquete
- Pour les informations complémentaires sur la carte enquête, consultez le site www.drees.fr

Ma place, c'est en classe

Après avoir affirmé à la mère d'un élève en situation de handicap que celui-ci n'avait « **pas sa place dans un système ordinaire** », un professeur avait été sanctionné par un avertissement de la part de sa hiérarchie.

Or, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé cet avertissement.

La Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap (FNASEPH), APF France handicap et Trisomie 21

France s'élèvent contre cette décision et attendent de l'Éducation nationale qu'elle fasse appel en s'appuyant sur la loi qu'elle est chargée de mettre en œuvre et qui affirme que « le service public de l'éducation (...) reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction ».

Un recours a également été déposé auprès de la Défenseure des droits.



Incestes et violences sexuelles faites aux enfants en situation de handicap

La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) a rendu un long rapport dans lequel elle consacre un chapitre aux enfants en situation de handicap, se basant en particulier sur 1 500 témoignages recueillis.

Il apparaît en premier lieu que les enfants en situation de handicap sont surexposés aux violences sexuelles, en particulier quand ils sont porteurs d'un handicap mental.

En outre, trois fois plus souvent que pour les enfants sans handicap, on ne les croit pas quand ils révè-

lent l'agression qu'ils ont subie.

Or, le traumatisme est souvent plus sévère chez les enfants handicapés, d'autant plus sévère que nombre d'entre eux n'arrivent pas à verbaliser ce qu'ils ont vécu.



Fadila Khattabi



Lors du remaniement du Gouvernement dirigé par Gabriel Attal, **Fadila Khattabi** (députée Renaissance) a été confirmée comme ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées. Rappelons qu'après la Conférence Nationale du Handicap (CNH) d'avril 2023, marquée par le mécontentement des associations, APF France handicap et le Collectif Handicaps (dont elle est membre) avaient rappelé l'urgence de faire du handicap une priorité et de mettre en œuvre une véritable politique interministérielle de soutien à l'autonomie pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, avec des moyens et un budget adaptés.

Il faut souhaiter aussi que cette ministre, en lien avec Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, construise cette politique véritablement avec, et non pas sans, les associations

Création de 50 000 « solutions » pour les personnes handicapées

E. Macron l'avait annoncé lors de la Conférence nationale du handicap du mois d'avril : 50 000 solutions nouvelles allaient être proposées pour les enfants et adultes en situation de handicap entre 2024 et 2030. Une circulaire du 15 décembre 2023 apporte des précisions quant à la mise en œuvre de cet engagement.

La somme débloquée s'élève à 1,5 milliard € sur 7 ans :

- 400 millions sont destinés à faciliter la scolarisation des élèves handicapés (financement de l'appui apporté par les établissements du secteur médico-social).
- 110 millions permettront de renforcer le diagnostic et le suivi des enfants les plus jeunes (CAMPS (Centre médico-social précoce)).
- un peu moins d'un milliard € pour la création de solutions d'accompagnement pour adultes et enfants en situation de handicap.

La circulaire ne met pas en avant la création de places en établissement, mais plutôt des solutions « modulaires et tournées vers le milieu ordinaire » avec une priorité donnée aux « dispositifs de droit commun en proximité du lieu de vie ».

Ce n'est que dans un deuxième temps qu'on parle de « *dispositifs spécialisés* » dans la mesure où ils répondent « à des besoins spécifiques ou complexes » auxquels le milieu ordinaire n'est pas en mesure de faire face.

Certaines régions reçoivent une dotation plus importante que d'autres « dans une logique de rattrapage ». En haut du tableau, on trouve l'Île-de-France, les Hauts-de-France et l'Occitanie. Avec une dotation de 54 millions €, la Bretagne ne paraît pas spécialement bien traitée : sur ce total, 16 M€ sont dédiés à l'accompagnement des élèves handicapés en milieu ordinaire par le secteur médico-social ; 5,5 M€ doivent contribuer à créer des solutions de diagnostic et d'accompagnement pour les jeunes enfants (moins de 6 ans) et le reste (32,5 M€) est destiné aux adultes et aux

enfants handicapés sans solution satisfaisante.

Certains publics sont désignés comme prioritaires dans la mesure où ils sont « sans solution à ce jour ». Sont notamment citées les personnes polyhandicapées, les personnes porteuses de troubles du neurodéveloppement et les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance ; les personnes handicapées vieillissantes avec un handicap psychique ou cognitif, les adultes maintenus en établissement pour enfants faute d'accueil en établissement pour adultes (« amendement Creton »). Il revient aux Agences Régionales de Santé (ARS) de définir avec les Départements, d'ici le 31 mai 2024, un plan pluriannuel de programmation et de lancer des appels à candidature, auxquels les établissements et services APF France handicap ne manqueront pas de répondre.



L'AAH augmente moins vite que le SMIC

Depuis le 1er janvier 2024, le SMIC a augmenté de 1,13 % au titre du rattrapage de la hausse des prix (soit un salaire net mensuel de 1 398,69 € pour 35 heures hebdomadaires), si bien que l'écart s'est creusé davantage avec l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), dont le montant ne doit être revalorisé de 4,6 % (soit 1 016,05 € mensuels) qu'en avril 2024 (selon la loi de finances 2024).

Mais cette augmentation de l'AAH comme d'autres prestations, telles que les pensions d'invalidité et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ne doit que tout juste compenser la hausse

des prix (observée depuis avril 2023) et ne corrigera pas la perte de 3 % du pouvoir d'achat des allocataires de l'AAH entre 2020 et début 2023.

Le montant de l'AAH restera inférieur à celui du seuil de pauvreté (1 158 €) pour une personne seule.



Prise en charge des élèves en situation de handicap

sur l'heure de midi



Depuis novembre 2020, une décision du Conseil d'État rendait les collectivités locales responsables de l'accompagnement des élèves en situation de handicap en dehors des heures scolaires. Mais les collectivités freinaient des 4 fers pour appliquer cette décision.

Si bien qu'en de nombreux endroits, beaucoup d'enfants se « sont retrouvés sans aide humaine à la pause méridienne, obligeant leurs parents à prendre le relais, voire à recourir à des accompagnants privés et, dans certains cas, à une déscolarisation ». (C. Vial sénateur)

Pour mettre fin à cette situation, l'État a décidé de financer l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur

le temps du déjeuner en lieu et place des collectivités locales (annonce du Premier ministre le mardi 30 janvier).

En revanche, l'accompagnement à la garderie, le matin, ou à l'étude, le soir, demeurerait à la charge des collectivités organisatrices, sous réserve qu'il soit notifié par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Cette décision du gouvernement permettra aux enfants en situation de handicap de pouvoir vivre leur journée à l'école sans rupture car l'AESH (Accompagnant d'élèves en situation de handicap), qui assure le suivi sur le temps scolaire, pourrait également assurer le temps de cantine. Beaucoup d'AESH devraient accueillir favorablement cette décision qui leur permettra de compléter leurs revenus dans la mesure où ils sont le plus souvent employés à temps partiel.

Selon le ministère de l'Éducation nationale, 25 000 enfants ont besoin d'aide à l'heure du déjeuner, une aide reconnue par la MDPH. Le coût de la mesure se limiterait à 30 millions d'euros.



Doublement du montant des franchises médicales

Dans le courant du printemps, le montant non remboursé par la Sécurité sociale et les mutuelles sera porté à :

- 1 € pour les boîtes de médicaments et actes paramédicaux,
- 2 € pour les consultations et actes médicaux et les examens ou analyses de biologie médicale,
- 4 € pour les transports sanitaires.

Le montant non remboursé reste limité à 50 € sur l'année (sans changement).

Seuls les mineurs, les femmes enceintes et les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire échappent aux franchises médicales.

PV sur les places réservées

En 2022, 240 000 PV ont été dressés pour des infractions au stationnement sur des places réservées ; cela représente un peu plus de 3 % des amendes pour « stationnement gênant ou dangereux ». Ce sont les policiers municipaux qui ont dressé le plus grand nombre de ces PV (les 2/3), le reste étant le fait des gendarmes et des policiers.

Accueil des personnes en situation de handicap dans les trains



Le système de réservation des trains a changé.

→ Il faut contacter le 3635 # 45 pour réserver son billet ou aller sur le site de la SNCF.

→ Pour avoir une assistance en gare, il faut joindre le nouveau service « Assist'enGare » soit par le formulaire de réservation, soit par téléphone au 3212. Ce service s'occupe de l'assistance quel que soit le train que l'on devra prendre sur notre parcours. Réservation à faire 24 heures à l'avance.

→ Arriver 30 minutes avant le départ.

Handicap et Service Civique

Les jeunes de moins de 30 ans en situation de handicap peuvent solliciter un contrat en Service Civique. La durée hebdomadaire de mission (de 24h à 35h) peut être aménagée et le poste de travail peut être adapté : l'aide est à demander au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) ou à l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées). Chaque volontaire bénéficie d'une protection sociale complète et perçoit une indemnité de Service Civique versée par l'État, cumulable avec l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés).



Pour trouver une mission, on peut consulter les annonces disponibles, en appliquant le critère de l'accessibilité du lieu, ou contacter le référent du Service Civique le plus proche de chez vous ou l'Agence du Service Civique à handicap@service-civique.gouv.fr.

MaPrimeAdapt' : adapter son logement à la perte d'autonomie

Le Gouvernement a lancé ce nouveau dispositif le 1er janvier. Une aide qui cible les plus modestes.



MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte



Qui concerne-t-elle ?

Outre les personnes âgées, dont le nombre augmente d'année en année, MaPrimeAdapt' concerne également les personnes en situation de handicap sans condition d'âge, dont le taux d'incapacité est au moins de 50 %.

Elle est accessible aux propriétaires occupants comme aux locataires du parc privé, s'ils en informent leur loueur.

Conditions de ressources

Pour pouvoir demander cette aide, il faut justifier d'un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 31 889 euros pour un couple.

La subvention ne peut financer qu'entre 50 % et 70 % des travaux d'adaptation. Le dispositif n'étant éligible qu'aux ménages modestes et très modestes, le reste à charge pour eux pourrait s'avérer dissuasif.

Il ne faut toutefois pas oublier que MaPrimeAdapt' est cumulable avec d'autres aides publiques, dont la Prestation de Compensation du Handicap, le Fonds Départemental de Compensation du Handicap ou les aides privées (associations, fondations, etc.).

Les personnes dont le revenu fiscal de référence est qualifié d'« intermédiaire » (moins de 44 907 € pour un couple) ne sont pas éligibles à MaPrimeAdapt', mais elles peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt couvrant 25 % des dépenses, dans la limite de 10 000 euros pour un couple.

Conseil

Restons vigilants cependant dans le choix de l'artisan qui réalise les travaux pour ne pas avoir de mauvaise surprise : se fier de préférence aux artisans détenant un certificat Silverbat, ProAdapt ou Handibat, car ils sont spécialisés dans l'exécution des travaux pour les personnes en perte d'autonomie.

Comment procéder ?

Un nouveau parcours unique pour les projets d'adaptation : les demandeurs doivent contacter [France Rénov'](https://france-renov.gouv.fr/), service public de la rénovation de l'habitat, porté par l'État en lien avec les collectivités locales et piloté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : par téléphone : 0 808 800 700 ou par Internet (<https://france-renov.gouv.fr/>).

On peut grâce au moteur de recherche, trouver le point d'accueil France Rénov' le plus proche de son domicile (<https://france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller>).



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux rénover mon habitat

APF France handicap organise ses États généraux.



2025 approche ! Cette date sera marquée par deux anniversaires : la loi en faveur des personnes handicapées de 1975 aura 50 ans et la loi handicap de 2005 fêtera ses 20 ans.

Ces deux lois majeures ont apporté quelques progrès, mais elles ont aussi laissé subsister des insuffisances considérables dans trop de domaines.

C'est pourquoi APF France handicap souhaite refonder la politique du handicap. Il est temps de lever les obstacles et les idées reçues discriminantes ; il est temps de reconnaître que toutes les personnes en situation de

handicap ont des droits et qu'elles doivent pouvoir agir sur leur vie. La précarité, l'exclusion, la discrimination, les inégalités... sont encore trop souvent la réalité quotidienne des personnes en situation de handicap.

APF France handicap a donc mis en place des débats (États généraux) pour aboutir à des propositions d'actions concrètes. Ces propositions seront adressées au président de la République, à son Gouvernement, aux parlementaires et aux élus des collectivités locales.

Délégations, Établissements et Services ont apporté leurs contributions sur les 7 thématiques proposées, par exemple :

- Le droit à la citoyenneté et à la participation pour tous : Délégation 35

- Le droit à l'éducation et à la formation pour tous : SESSAD Vannes
- Le droit au travail pour tous : ESAT et établissement adapté du Finistère
- Le droit d'accéder à tout, de se loger, et la liberté d'aller et venir pour tous : Foyer Guillaume d'Achon de Rennes
- Le droit à la santé pour tous : Foyer Noyal-Châtillon et SAMS 35
- Le droit à des ressources dignes pour tous : Foyer Kerdonis de Vannes
- Le droit à l'autonomie pour tous : Foyer Guillaume d'Achon de Rennes.

Les comptes-rendus de ces réunions sont accessibles sur <https://etats-generaux-apf-francehandicap.jenparle.net/pages/comptes-rendus-des-rencontres>.

Atelier sur le « droit à la citoyenneté pour tous »

Le 20 février, une dizaine de militants et de salariés se sont réunis pour une après-midi de réflexion sur



les participants :

- 1) Combattre la fracture numérique :
 - en développant des lieux d'accompagnement,
 - en proposant des formations,
 - en mettant en place un service de dépannage à domicile,

→ et en obligeant les sites à se rendre accessibles (sous peine de pénalités).

ce thème.

Parmi la grande quantité d'idées qui ont émergé des débats, il en est deux qui ont été reconnues prioritaires pour

2) Ouvrir la société, permettre aux personnes en situation de handicap d'y participer, d'y être acteur :

- en donnant plus accès au bénévolat (dans un réseau de quartier, d'associations),
- en reconnaissant les compétences acquises (en validant des unités d'enseignement en cours de formation et en rendant plus accessible la validation des acquis de l'expérience),
- en facilitant l'accès aux conseils de quartier pour que tout le monde se sente capable d'y aller et d'y avoir sa place,
- en augmentant le coût de l'amende pour les entreprises qui n'embauchent pas de travailleurs en situation de handicap.

Remboursement des fauteuils roulants :

APF France handicap écrit à E. Macron

Le 16 janvier Pascale Ribes, présidente d'APF France handicap, a adressé un courrier à E. Macron.

Lors de la CNH (Conférence nationale du handicap) du 26 avril 2023, il annonçait en effet que « *tous les fauteuils roulants manuels et électriques seraient intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie en 2024* ».

Or, à ce jour, APF France handicap ne dispose d'aucune information qui pourrait laisser penser que « *les réformes en cours aboutiront à une prise en charge intégrale par l'Assurance Maladie de tous les modèles de fauteuils roulants manuels et électriques.* »

Bien au contraire, une nouvelle disposition actuellement en discussion va à l'encontre de l'ambition affichée par E. Macron : un Prix Limite de Vente (PLV) serait défini et risquerait de « *sortir la majorité des fauteuils roulants* » de la liste des matériels remboursables par l'Assurance Maladie.

Ainsi le prix limite de vente des fauteuils roulants manuels à alliages légers serait fixé à 2 600 €, alors que la plupart des fauteuils de cette gamme coûtent entre 5 000 et 7 000 € : ils ne seraient donc plus du tout pris en charge par l'Assurance Maladie.

Pascale Ribes conclut son courrier par : « *Ces dispositions suscitent de très fortes inquiétudes, maintenant elles suscitent de la colère* ». Les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie ont sur cette question une exigence légitime car la mobilité est un enjeu sociétal.



Pouvoir choisir son fauteuil roulant

#CestLaBase



Allocataires handicapés sous surveillance à la Caisse d'allocations familiales (CAF) ? APF France handicap réagit !

La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) fait la chasse à la fraude sociale. Comment ? Grâce au data mining, aussi appelé « exploration de données ». Un système bien ficelé, mis en place dès 2010, reposant sur un algorithme qui détecte les irrégularités dans les déclarations des allocataires, déclenchant par la suite des contrôles sur pièce ou à domicile.

Un algorithme qui vise les allocataires de l'AAH

« Comble du cynisme, l'algorithme vise délibérément les personnes en situation de handicap : le fait de bénéficier de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) tout en

travaillant est un des paramètres impactant le plus fortement, et à la hausse, le score d'un allocataire », remarque La Quadrature du Net, une association de défense et de promotion des droits et libertés sur internet.

APF France handicap agit !

Interrogée par Le Monde, Pascale Ribes, présidente d'APF France handicap, qualifie le ciblage des bénéficiaires de l'AAH en activité de « discriminant et injuste », en considérant « cette population comme des fraudeurs potentiels » dénonce-t-elle.

Un collectif d'associations du champ social et de la solidarité, dont APF France handicap, se sai-

sit à son tour de cette dérive. Il a adressé le 6 février 2024 une lettre ouverte au Premier ministre Gabriel Attal dans laquelle il dénonce le « caractère discriminatoire de l'algorithme de notation et de profilage des allocataires, qui engendre des sur-contrôles pouvant aboutir à des suspensions totales de droits pendant des mois ». Il réclame la « fin des algorithmes de scoring dans les CAF et d'autres organismes, l'interdiction des décisions et suspensions automatiques de droits, la motivation des trop-perçus et accusations de fraude, ainsi que le respect du contradictoire ».

<https://www.mncp.fr/lettre-ouverte-a-gabriel-attal-algorithme-de-ciblage-par-la-cnaf-et-pratiques-des-caf/>

Sabrina Imbaud Periou

Nouvelle directrice du foyer Guillaume d'Achon à Rennes

Bonjour à tous,

Je suis Sabrina IMBAUD PERIOU. J'ai pris la direction du Foyer Guillaume d'Achon le 13 novembre 2023 et j'en suis ravie.

Je suis originaire d'Orléans. Je suis mariée et j'ai 2 garçons. Je vis à Combourg, charmante commune idéalement située entre Rennes et Saint Malo.

Juriste en droit public général de formation, j'ai commencé ma carrière professionnelle en Bretagne. Je suis arrivée au sein du service foncier de la ville de Rennes en août 2007, puis j'ai été recrutée au sein de la société TERRITOIRES, Société d'Economie Mixte d'Aménagement œuvrant sur Rennes Métropole.

L'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'architecture sont des sujets qui m'intéressent beaucoup et que je vais pouvoir mettre à l'œuvre dans le cadre du projet de restructuration du Foyer Guillaume d'Achon.

Après un passage éclair au CHU de Grenoble en tant que responsable des marchés publics au sein de pôle achats, j'ai été recrutée comme responsable des services généraux au sein de l'Association Clinique Saint Joseph (Combourg). J'étais en charge de l'ensemble des services supports de l'association, des achats et des investissements. Mais ma 1^{ère} mission a été pendant les 2 premières d'années de coordonner et suivre la reconstruction du site de Combourg, 151 lits répartis entre l'EHPAD et la clinique, de la pose de la 1^{ère} pierre à l'emménagement des résidents et patients. Un vrai défi passionnant ! Ces expériences m'ont confortée dans mon souhait de travailler avec l'humain.

Je suis donc retournée à l'école afin de pouvoir prétendre à un poste de direction dans le secteur médico-social. Dans un 1^{er} temps, j'ai fait le choix de prendre un poste de cadre intermédiaire – résidence le Marais à St Malo (ADAPEI 35 / Foyer d'Accueil Médicalisé) – afin de comprendre le fonctionnement et les organisations en lien avec le public en situation de handicap. Puis, en 2021, j'ai pris le poste de directrice des dispositifs pour enfants du territoire de Rennes au sein de la même association (2 Instituts Médico-Educatifs, 1 Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile, 90 salariés, 250 enfants et adolescents accompagnés).

Et après 2 ans et demi d'un travail intense en lien avec l'évolution de l'offre et du public accompagné, j'ai eu besoin d'un nouveau défi professionnel.

C'est ce qui m'a conduit à accepter la direction du Foyer Guillaume d'Achon : la direction d'un seul site où j'allais pouvoir prendre le temps avec les résidents et les professionnels et de nombreux projets à accompagner sur notre territoire et avec nos partenaires.

Je profite de cet article pour remercier toutes les personnes, les résidents et les salariés du foyer aux membres de la direction régionale pour l'accueil que j'ai reçu.



Sabrina IMBAUD PERIOU

Accès aux soins, un baromètre national pour mesurer les difficultés

Le site handifaction.fr publie régulièrement un baromètre de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Sur près de 100 000 réponses recueillies en 2023, un répondant sur 4 souligne qu'il n'a pas pu recevoir les soins dont il avait besoin : le plus souvent cette situation aboutit à un renoncement pur et simple.

Les obstacles dans l'accès au soin sont nombreux : refus de soin, absence de médecin traitant, accompagnant refusé par le soignant, découragement devant la difficulté, coût, délai d'attente supérieur à 6 mois, locaux inaccessibles. Ce sont surtout les personnes ne bénéficiant pas de l'aide d'un service ou d'un établissement médico-social qui sont en difficulté devant l'accès au soin.

Sur le pays de Rennes, le service Handinov'soins propose l'accompagnement qui peut manquer dans le parcours de soins. Il repère les difficultés à résoudre ; il accompagne dans chaque étape (prise de RDV, repérage des itinéraires, accompagnement en consultation) ; il assure un suivi ; il se met en relation avec les professionnels de santé à proximité du lieu de vie de la personne ; il sensibilise aux différents handicaps.

Cette équipe accompagne également les personnes qui sont en foyer non médicalisé et qui de la même façon ont des besoins d'accompagnement sur le volet de la santé afin d'éviter les ruptures dans leur parcours de soin.

Pour répondre à l'enquête de handifaction, cliquer sur le lien qui ouvre le questionnaire <https://www.handifaction.fr/>

<https://www.handifaction.fr/questionnaire/>

Contactez nous pour une question ou une situation !



06 49 18 29 01

Du Lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h30



handinnov@apf.asso.fr



Le Quadri- APF France Handicap
Équipe Hand'innov soins
47 Avenue des Pays-Bas
35200 RENNES



FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Une équipe mobile unique en France !

Un dispositif de répit expérimental pour les enfants présentant des troubles du comportement

Ce dispositif concerne les élèves de l'école primaire qui présentent des crises aiguës et répétées perturbant gravement leur accès à la scolarité et à l'apprentissage et pour lesquels les autres solutions mises en place n'auront pas suffi.

L'accueil peut se faire :

- de manière ambulatoire dans tout le département (le personnel médico-social intervient pour aider l'enseignant) ;
- ou sur place, en accueil de jour, avec des élèves scolarisés sur Rennes et communes limitrophes pour éviter les transports trop longs et coûteux.. Il s'agit d'une structure accueillant de manière temporaire (6 mois maximum) une di-

zaine d'élèves maxi qui ne peuvent plus rester dans leur école en raison de leur comportement. Les enfants seront accueillis pour quelques mois par un enseignant, un personnel du secteur médico-social et un AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap). À terme, ces enfants devront pouvoir retourner dans leur école d'origine en ayant appris à restaurer leurs relations aux autres.

Ce dispositif est un dispositif temporaire, les élèves admis n'ont pas forcément de notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) mais l'admission suit un processus bien défini auquel la MDPH est associée.

Délai de traitement des dossiers à la MDPH



La CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) publie régulièrement un baromètre

concernant l'activité des Maisons départementales des personnes handicapées. La dernière publi-

cation concerne l'activité du 3ème trimestre 2023. On constate que la durée moyenne de traitement des dossiers s'allonge (5 mois en moyenne au lieu de 4, un an plus tôt) et que les départements en difficulté en 2022 le sont toujours autant en 2023 : l'Ille-et-Vilaine met plus de 10 mois pour

traiter les demandes d'Allocation Adulte Handicapé (bonne dernière) et de prestation de compensation (avant dernière, dernière l'Essonne). On se souvient que le Gouvernement annonçait, en 2022, un objectif de 3 mois pour traiter les demandes reçues en MDPH.

STARmeguide , une nouvelle formule

L'accompagnement de porte à porte.

Les usagers de Handistar peuvent faire un essai sur le réseau de bus et de métro en bénéficiant d'un accompagnement individuel pour monter, descendre, s'installer dans le bus ou le métro, emprunter les équipements



guide de l'accessibilité pour tous

2024 - 2025
STAR | UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE | RENNES METROPOLE

(ascenseurs, escaliers mécaniques), acheter et valider leur titre de transport, prendre leurs correspondances, descendre au bon endroit, etc...

Cet accompagnement qui est proposé depuis plusieurs années s'enrichit d'un accompagnement complet de porte à porte. L'accompagnateur STAR fait la totalité du trajet avec la personne accompagnée, depuis son lieu de départ jusqu'à la porte de sa destination.

Il est possible de faire jusqu'à 5 trajets aller/retour par semaine, dans la limite des accompagnements disponibles.

Comment profiter de STARmeguide à votre porte ?

Toutes les infos et conditions d'éligibilité en contactant infostar au 09 70 821 800 (appel non surtaxé). Laissez-vous guider ! Du lundi au vendredi de 10h à 18h (hors jours fériés).

Lien: [Starmeguide](#)

Convention du FIPHFP avec deux départements bretons

La 5ème convention signée avec le Conseil départemental du Finistère s'étend sur la période 2024-2026 et s'inscrit dans le cadre d'une politique RH visant à :

- favoriser l'emploi des personnes en situations de handicap ;
- agir en faveur du maintien dans l'emploi ;
- favoriser le reclassement et la reconversion de personnes déclarées inaptes ;
- accentuer la sensibilisation et la formation des agents.

Le Conseil départemental 29 atteint déjà un taux d'emploi direct proche du double du taux d'emploi légal. A travers cette convention, le Conseil départemental du Finistère exprime sa volonté d'être identifié comme employeur "handi engagé".

Pour atteindre les objectifs de la convention, ce sont 1 150 000 euros qui seront consacrés au

maintien de l'emploi, au recrutement, au reclassement et à la sensibilisation.

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor a signé sa première convention avec le FIPHFP ; elle présente des objectifs en matière de :

Recrutement : 45 recrutements dont 15 apprentis
Maintien dans l'emploi : dispositif de postes tremplins (35) pour maintenir des agents en poste en les accompagnant sur une montée en compétence ou un poste plus adapté

Sensibilisation : représentations de théâtre-forum "Tous pareils, tous différents" pour l'ensemble des agents et formation dédiée pour les 240 encadrants de la collectivité sur 3 ans.

La convention, d'une durée de 3 ans (renouvelable) prévoit le financement par le FIPHFP de ce plan d'actions à hauteur de 725 000 €. Le taux actuel de travailleurs handicapés est de 11 %.

À Rennes, de nombreuses écoles mobilisées pour réclamer des AESH

Manque d'AESH

Les parents d'élèves sont unanimes pour dire que les Accompagnants d'Enfants en Situation de Handicap sont indispensables. Et malgré ce constat partagé par le corps enseignant, les AESH ne sont pas suffisamment nombreux.

À Rennes, par provocation et dans l'espoir de faire bouger l'Éducation nationale, des familles ont décidé de publier une annonce sur le site Leboncoin.

Manque de places dans les établissements médico-sociaux

La création de plusieurs centaines de places serait nécessaire pour accueillir les enfants sur liste d'attente. Ceux-ci sont accueillis faute de mieux dans les écoles sans qu'ils puissent bénéficier des soins et du suivi dont ils ont besoin.



Un rassemblement des écoles de la zone sud de Rennes

s'est tenu le 20 février en présence d'un représentant du conseil départemental, d'un député et de deux élus de la ville de Rennes. La presse et la TV locales étaient également présentes.

Parents, enseignants, AESH, ATSEM et le Collectif Handicaps 35 ont pris la parole pour mettre en avant leurs revendications principales :

- des postes d'AESH
- des places dans les établissements médico-sociaux.

Voir sur <https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/inquietes-ces-ecoles-de-rennes-veulent-des-moyens-pour-accueillir-les-enfants-handicapes-b344381a-d00e-11ee-89c0-6cefac77e04a>

Le Collectif Handicaps 35 a obtenu une audience à l'ARS pour "réclamer que les enfants qui ont des orientations médico-sociales soient accueillis selon le droit ouvert (Institut Médico-Educatif, Prestation en Milieu Ordinaire, Dispositifs d'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique, dispositifs de répit...)".



RENNES



HABITAT REGROUPE GUÎNES

Habitat inclusif : le projet

APF France handicap et ÉPI Bretagne (association de patients concernés par l'épilepsie) viennent d'inaugurer leur deuxième habitat inclusif (HI) sur Rennes (« Guînes »). L'aventure a commencé en 2012, lors de la publication d'un appel à candidatures provenant du Conseil départemental, pour ce qui s'appelait alors « habitat regroupé ». Un partenariat s'est construit entre les deux associations et s'est concrétisé par l'ouverture de l'HI « Saint-Cyr » et maintenant de l'HI « Guînes ».

Au total, le dispositif propose désormais 28 places en HI sur le département : 24 à Rennes et 4 à Redon. À chaque fois, APF France handicap s'implique fortement dans la gestion.

Une démarche innovante

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche innovante où il s'agit de créer une réponse intermédiaire entre l'établissement médico-social et le logement ordinaire, en conjuguant au maximum autonomie, sécurité et inclusion dans la vie ordinaire. Une loi encadre les Habitats Inclusifs depuis 2018, mais tout n'est pas encore parfaitement stabilisé (notamment les financements, la définition des rôles et des responsabilités).

Les locataires

A l'HI « Guînes », les 12 usagers viennent pour certains des APEA (Appartement de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie) et de l'IEM (Institut d'Éducation Motrice) de Redon, d'autres vivaient chez leurs parents, certains encore avaient leur

propre logement. Mais tous n'étaient pas (ou n'étaient plus) en mesure de faire face en toute sécurité à la vie en logement ordinaire : les HI leur ont apporté une réponse adaptée.



Certains travaillent (par exemple en Établissement et service d'aide par le travail - ESAT -), d'autres poursuivent des études. La population accueillie présente donc des profils très variés.

De nombreux locataires ont un logement autonome pour la première fois de leur vie ; aussi la signature des baux a-t-elle été très émouvante à certains moments.



Habitats inclusifs : quels financements ?

Argent public

- L'agglomération rennaise a financé les adaptations rendues nécessaires par les situations de handicap : par exemple, protéger avec des cornières les angles des murs chez les personnes épileptiques pour réduire les risques en cas de chute, fournir une télécommande pour l'ouverture des portes...

- Le conseil départemental et la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) attribuent aux locataires une « Aide à la Vie Partagée » (AVP) qui permet de financer le poste de coordonnateur (5 000 €/mois).

Les résidents financent :

- l'astreinte par une mise en commun d'une partie de leur PCH (Prestation de Compensation du Handicap) ;
 - l'appartement ressource (600 €/mois) qui sert pour accueillir l'astreinte, le bureau du coordinateur, les activités collectives du groupe des locataires, les repas des personnes qui ne mangent pas dans leur appartement. On peut se demander pourquoi les

personnes en situation de handicap ne bénéficient pas d'un financement de la CNSA comme c'est le cas pour les locaux communs des dispositifs pour personnes âgées. Les porteurs du projet se sont mis en quête de mécènes pour atténuer la charge financière des résidents : ils viennent de recevoir une réponse favorable de Malakoff Médéric.

Les organismes porteurs du projet (APF France handicap et EPI Bretagne) :

Ils assurent sans compensation financière le travail d'organisation et de régulation : notamment la gestion du personnel et le temps de coordination avec le service d'aide à domicile.

Au total, ce dispositif est donc beaucoup moins coûteux pour les pouvoirs publics qu'une place en établissement médico-social. Mais les prochaines propositions du conseil départemental risquent de rencontrer des réticences de la part des organismes qui pourraient se porter candidats si les aides accordées ne sont pas revues à la hausse.

En quoi ce type d'habitat est-il inclusif?

L'inclusion ne se résume pas à la mise à disposition d'un appartement dans un habitat collectif ordinaire. Elle exige également de mettre en place des conditions de vie sécurisantes : un service d'astreinte fonctionnant 24 h sur 24, un veilleur qui passe la nuit dans les appartements des personnes qui en font la demande, un service d'aide à domicile dédié à ce dispositif, garantissant un accompagnement sans rupture et proposant un service infirmier.

Les coordinateurs de l'habitat inclusif

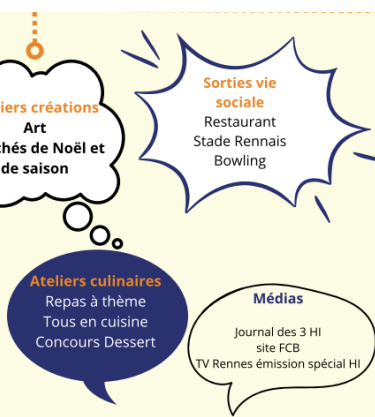
Ce dispositif, c'est aussi pour chaque locataire la possibilité de bénéficier d'une aide dans leur parcours d'inclusion.

individuels et par l'animation de la vie collective avec l'ensemble des locataires.

Cette démarche prend du temps, elle est toujours en évolution et est réellement intéressante.

C'est l'un des aspects du travail des coordinateurs : ils accompagnent les locataires dans l'élaboration de leur choix, leur participation sociale, leur intégration au quartier, leurs liens avec la cité. Ce travail passe par une succession de rendez-vous

Plus largement, on peut dire que les coordinateurs sont les pivots du fonctionnement de l'habitat inclusif. Garants du bon fonctionnement du dispositif, ils veillent par exemple à la sécurité des locataires ; ils ont aussi un rôle de médiateurs avec les différents partenaires (service d'aide à domicile, tuteurs et curateurs, famille, bailleurs sociaux, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).



Au sein des habitats inclusifs, la moitié des locataires sont porteurs d'épilepsie

Une épilepsie « pharmaco résistante » nécessite des précautions car elle peut se manifester par des absences (pertes de contact) aux conséquences parfois dangereuses (si on est en train de cuisiner par exemple) ou, également, par des chutes. Dans ce dernier cas, un détecteur de chute qui permet d'alerter rapidement l'aidant permanent de l'HI peut être utile.



Pour assurer le financement du service d'auxiliaire de vie par la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), il a fallu qu'ÉPI Bretagne mène une bataille homérique jusqu'à la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) pour faire ouvrir les droits.

L'association a alors pu signer un partenariat avec APF France handicap pour ouvrir le premier HI de Rennes (« Saint-Cyr »).

Par la suite, EPI a travaillé auprès des bailleurs pour que soient mis en place les aménagements de sécurité nécessaires (radiateurs verticaux, cornières sur les angles des murs pour empêcher les blessures graves en cas de chute, etc.).

EPI veille également aux besoins de formation des professionnels.

Les HI de Rennes ont permis de proposer une solution donnant plus d'autonomie aux locataires épileptiques car, le plus souvent, ceux-ci n'avaient guère d'autre option que de vivre dans leur famille. C'est pour l'épilepsie un dispositif particulièrement innovant.

Visite chez une locataire

Théa est installée dans son fauteuil roulant électrique quand elle nous ouvre la porte de son appartement. Son installation a eu lieu à la mi-octobre 2023 ; et y repenser fait naître sur ses lèvres un large sourire car elle l'a attendue plusieurs années. Cela remonte à 2019, quand elle a déposé sa demande d'admission avec l'aide d'un éducateur des appartements du Centre Médical et Pédagogique (CMP) de Rennes-Beaulieu où elle résidait à l'époque.

La voici maintenant dans ses murs : c'est un rêve qui se réalise ! Elle se sent indépendante, elle peut décorer les murs de son appartement à son goût, elle sort en ville quand elle le souhaite et elle dispose d'une télécommande qui lui permet, par exemple, d'ouvrir les portes à sa guise. Bref, elle a un sentiment de liberté.

Ce qui lui manque encore, c'est de se constituer un réseau d'amis. Elle se sent un peu seule ; il y a bien les contacts avec les auxiliaires de vie ou les repas partagés le soir à l'appartement regroupé, mais ce n'est pas tout à fait ce à quoi elle aspire. Elle ne se décourage pas pour autant : elle sait que, au cours de ses sorties en ville, elle fera des rencontres.

Et puis, elle attend l'attribution d'un chien d'assistance (« handi-chien ») qui pourra lui apporter une aide technique (par exemple ramasser un objet), mais aussi un soutien moral, voire une aide à l'insertion sociale en favorisant l'interaction avec l'environnement.



Compte-rendu de l'assemblée départementale d'APF France handicap

Cette assemblée a eu lieu le 19 décembre 2023 à la Maison des Jeunes et de la Culture Le Grand Cordel, à Rennes.

Après le petit café et l'émargement, la réunion s'est ouverte par le mot d'accueil de Patrick Aubry, représentant départemental, secondé par sa suppléante, Stéphanie Collet. Cela a été l'occasion de saluer les 30 participants présents et de remercier les invités, en particulier notre représentant régional, Stéphane Kérangoarec, Laurent Quaranta, vice-président d'APF France handicap, ainsi que Jean-François Monnier, adjoint au maire délégué au handicap à la Ville de Rennes.



Un diaporama a permis une présentation dynamique de chaque activité et de son bilan. Nous avons été témoins de la vitalité de la Délégation 35 et de la qualité des acteurs d'APF France handicap : qu'ils soient tous remerciés pour leur implication à nos côtés et bravo à l'ensemble de l'équipe de salariés qui nous accompagne au quotidien.

Regardons aussi vers l'avenir ! Merci à Stéphanie Collet d'avoir présenté la synthèse du nouveau projet associatif « Droit devant droit d'avenir », voté au dernier Congrès de Reims. A partir de là, nous allons ouvrir avec vous une nouvelle étape en élaborant notre feuille de route pour les années qui viennent et en définissant les priorités du plan d'action départemental.

Cécile Cottebrune-Desbats a présenté le bilan financier au niveau du Territoire 35-56. Les opérations ressources sont importantes, en particulier les braderies, pour équilibrer le budget. Le militantisme a comme toujours été d'actualité : l'accessibilité, la mobilisation sur la vie à domicile qui est en danger et le manque de places pour l'accueil des jeunes et des adultes polyhandicapés ; nous saluons l'intervention du Collectif des Parents pour leur mobilisation.

Pour conclure, bravo à l'équipe de Han'dizou qui, par son dynamisme, fait vivre la communication au sein de la Délégation aujourd'hui.

Merci pour le bon repas de Noël et pour l'agréable prestation des chanteuses et chanteurs de la chorale de la Délégation.



Campagne Urgence aide humaine et soins à domicile : déploiement Bretagne

Depuis plusieurs mois, APF France handicap et AFM-Téléthon se mobilisent face à la crise majeure de l'aide à domicile qui s'amplifie et touche de plus en plus durement le quotidien des personnes en situation de handicap et leurs proches.

Dans la continuité des actions de terrain engagées auprès des parlementaires, une semaine de

visite des député.e.s au domicile de certain.e.s usager.ère.s du département a été organisée du lundi 19 au vendredi 23 février. L'idée était alors de faire prendre conscience de la gravité de la situation et des impacts majeurs des difficultés rencontrées dans le recours aux aides humaines à domicile auprès des députés et sénateurs de nos circonscriptions.

Ces visites ont eu lieu le :

- Lundi 19 février chez Patrick Aubry : madame Maillart – Méhegnerie, députée de la 2ème circonscription
- Lundi 19 février chez Charlotte Lamamy : monsieur Bouloux député 8ème circonscription
- Jeudi 22 février chez monsieur Bauthamy : madame Hignet députée 4ème circonscription.

Rencontre avec le service Handistar

Le 16 novembre 2023, des militants de la Délégation ont rencontré les responsables du service Handistar pour aborder certaines questions évoquées lors des réunions du groupe initiative.

Voici les réponses apportées :

- Sur les retards administratifs, pour l'envoi de notifications et des relances, les retards sont dus à un manque de personnel ;
- pour la mise en place du prélèvement automatique, le retard est dû à une cyberattaque dont a été victime le fournisseur de logiciel.
- Sur l'accès à l'information, l'application Handistar, censée aider à gérer et réserver les transports, n'est pas accessible à tous : un temps d'apprentissage sera proposé à la Délégation au printemps 2024 ; les conditions d'accès à un tarif préférentiel ou à la gratuité ne sont pas suffisamment connues :
 - demander à la MDPH (Maison départementale des Personnes handicapées) de relayer l'information lorsqu'elle attribue la carte CMI
 - Rennes Métropole envisage d'aligner la durée de

validité du tarif préférentiel sur la durée de validité de la carte CMI

→ utiliser Han'dizou comme relais d'information.

- Sur les difficultés rencontrées lors des transports, bien noter la date et l'heure du transport pour signaler un problème avec le conducteur ; en cas de mauvais temps, ne pas hésiter à se mettre à l'abri en attendant l'arrivée du véhicule, tout en prévenant le service Handistar du nouveau lieu d'attente. Se souvenir que l'application Handistar permet de savoir en temps réel où se trouve le véhicule.
- Sur les conditions d'inscription au service, les personnes en fauteuil roulant et les personnes mal voyantes titulaires de la CMI invalidité, qu'elles soient domiciliées sur Rennes Métropole ou pas, ne sont pas obligées de participer aux journées d'inscription. En revanche, les personnes n'ayant pas de CMI invalidité doivent toutes se soumettre aux journées d'inscription au service (évaluation des capacités fonctionnelles des prétendant-es afin de mesurer leurs degré d'indépendance et temps de présentation du service).

Un renouvellement de l'appel d'offres de Rennes Métropole en 2024 sera l'occasion de ré-évaluer et d'adapter l'offre de service aux besoins réels des usagers. Aujourd'hui, le service Handistar ne parvient pas à satisfaire l'ensemble des demandes de transports des usager - ères.



Bienvenue à Kristell, notre nouvelle agente d'accueil



J'ai découvert le milieu associatif en tant que bénévole. Tout d'abord en 2018, au sein du Bureau de la Maison des Jeunes et de la Culture de Corps-Nuds, puis en 2019, aux *Volontaires Janzéens*. En 2020, j'ai été salariée de l'association *Les P'tits Doudous du CHU de Rennes* dans laquelle je gérais les stocks, commandes et expéditions. Puis en 2023, j'ai retrouvé la MJC de Corps-Nuds où j'ai effectué des missions de remplacement et de renfort. J'étais chargée de l'accueil, des relations avec les adhérents, bénévoles et intervenants, ainsi que de la communication sur les réseaux sociaux. Cette expérience m'a beaucoup appris sur le fonctionnement d'une association à but non lucratif. J'ai également été nourrie par des relations humaines très riches et le sentiment d'être à ma place.

Suite au départ à la retraite de Franck, j'ai été recrutée par Cécile Cottebrune Desbats comme Agente associative à la délégation d'Ille-et-Vilaine. J'ai pris mes fonctions le 5 février. Un accueil chaleureux et bienveillant de la part des collègues, adhérents et bénévoles m'a permis de prendre rapidement mes

marques ! J'ai énormément apprécié la mobilisation de chacun-e pour me présenter les différents outils de travail et m'expliquer le fonctionnement de l'association. En deux semaines, j'ai pris connaissance des tâches dont mon prédécesseur avait la responsabilité ; mes collègues Déborah, Stéphanie et Charles m'ont expliqué leurs missions et en quoi je pourrais les assister. Je n'ai pas encore pu retenir les prénoms et noms de toutes les personnes que j'ai rencontrées, mais je progresse !

Être à l'accueil de l'APF, pour moi, c'est être au cœur des relations avec les adhérents, bénévoles, intervenants et partenaires externes. Je suis à l'écoute de tous et j'espère contribuer au bon déroulement des activités associatives. Je vous remercie tous chaleureusement, vous qui m'accompagnez dans mes découvertes, me conseillez et me donnez envie d'en apprendre un peu plus chaque jour !

Bien à vous,

Kristell

CAFÉ CITOYEN DU 31 JANVIER 2024 SUR LE THÈME :

le jeu, le plaisir de partager, un moment agréable ?

7 personnes se sont réunies autour d'une table pour débattre de ce thème. Annie, qui anime l'activité « jeux de société » à la Délégation, était présente. Jean-Charles a fait part du **contexte** du café citoyen et il a été rappelé que la thématique du jeu a été retenue suite aux discussions lors de la dernière rencontre.

LES ÉCHANGES ONT ÉTÉ RICHES ET VARIÉS : CE QU'IL FAUT EN RETENIR...

Tout d'abord, Annie nous a présenté l'activité à la Délégation. Elle a lieu un vendredi sur deux et est très appréciée. L'objectif est de présenter des jeux contemporains facilement accessibles tant sur les règles que sur les manipulations (format XXL, couleurs, porte cartes...). Certaines règles peuvent être adaptées comme « le temps » mais après « on s'y tient ». Le groupe est toujours très enthousiaste : « Quand on joue, on rit bien », « Moi je m'éclate », « J'ai rencontré de belles personnes », « Quand on joue, le temps passe vite ». Il est également prévu des rencontres extérieures intergénérationnelles (école, Ehpad).

Le jeu, c'est l'idée de partager, de sortir. Cela crée du lien social. Certains équipements de quartier proposent des rencontres autour du jeu ouvertes à tous (un exemple : le week-end du 3/4 février 2024, le festival « Rennes en jeux » a rassemblé des milliers de personnes au Couvent des Jacobins).

Le jeu rassemble à tout âge. Pour les enfants, il permet de prendre de l'assurance et des initiatives. L'idée de gagner motive et permet d'apprendre à être bon joueur, d'apprendre à perdre. Les règles sont les mêmes pour tout le monde.

Jouer dans un groupe permet de découvrir de nouveaux jeux, d'en échanger...

En ce qui concerne les jeux vidéo, certains jeunes considèrent qu'ils les ont aidés à se faire des amis. Les jeux en ligne aident à avoir du lien (exemple, pendant le COVID, cela a permis de rompre l'isolement).



Un autre type de jeux a également été abordé. Il s'agit des jeux d'argent : tiercé, jeux à gratter, jeux de tirage, casino... Les machines à sous entraînent souvent une rupture de lien, les personnes étant concentrées sur leur machine comme des automates ! De façon générale, **le GAIN** conduit souvent à **l'ADDICTION**.



Ces échanges se sont terminés autour d'un café.

Le café citoyen du mois d'avril avait pour thème :

**La ville ou la campagne ?
Quel est le meilleur endroit pour y vivre ?**

Compte-rendu à lire dans le prochain Handizou.

COULISSES DU JOURNAL HAN'DIZOU : L'ENVERS DU DÉCOR

Parmi les lecteurs du journal Han'dizou, certains se demandent peut-être comment est « fabriqué » le journal. Nous vous en dévoilons les coulisses.

Nous sommes une équipe de six personnes. Lorsque nous travaillons sur un nouveau numéro, nous cherchons plusieurs articles en lien avec le handicap, quel qu'il soit. Le but étant de vous informer des avancées dans ce domaine, que ce soit sur la France entière ou sur la Région, sur l'Ille-et-Vilaine ou sur Rennes et sa métropole.

Nous nous voyons dans la bonne humeur environ deux fois par mois dans les locaux d'APF France handicap, afin de faire le point sur les articles à venir. Outre le fait que nous nous réunissons à plusieurs reprises, nous échangeons beaucoup par mail afin de continuer à construire ce numéro. Une fois que les articles sont terminés, il faut aussi penser aux photos et aux images que l'on souhaite insérer. Puis, il y a la mise en page à travailler, ainsi que la relecture des articles afin de corriger les fautes d'orthographe ou encore les coquilles. Plusieurs relectures sont parfois nécessaires. Et enfin, il y a la validation du journal assurée par la Direction de la Délégation APF France handicap. La revue est alors envoyée à l'impression afin qu'elle arrive dans votre boîte aux lettres, ainsi que par mail en version numérique. La réalisation d'un numéro de 20 ou 24 pages représente beaucoup de travail !



Le prix Handi-Livres

Organisé tous les 2 ans par le Fonds Handicap & Société, le Prix Handi-Livres créé en 2005 à l'initiative de la mutuelle Intégrance, a pour but d'encourager les auteurs et de mettre en lumière des personnes handicapées ou des ouvrages traitant du handicap.

Les lauréats 2023 sont....



MEILLEUR ROMAN

Si fragiles et si forts
Élisabeth Segard
Éditions Eyrolles



MEILLEURE BIOGRAPHIE

Fauteuil d'artiste
Frédéric Zeitoun
Éditions de l'Archipel



MEILLEUR LIVRE JEUNESSE ENFANT

Un arc-en-ciel après la pluie
Adel Bounif
Les éditions du Net



MEILLEUR LIVRE JEUNESSE ADOLESCENT

Free ride
Jessie Magana
Éditions Thierry Magnier



MEILLEUR LIVRE ADAPTÉ

Zébulon, Prince d'Atlantis
Julien Laigre
Editformat



MEILLEUR GUIDE

Devenir détective de l'autisme
Jean-Philippe Piat
et Perrine Fifi
Auto-édition

Le Prix Handi-Livres était parrainé par Alexandre Jardin, qui a déclaré : « *Le Prix Handi-Livres, pour moi c'est une action politique qui a beaucoup de sens, car il fabrique des lecteurs et donc des êtres humains plus puissants, plus vivants, qui accéderont plus profondément à l'humanité.* »



COUP DE CŒUR

Le philosophe et l'handicapé
Didier Martz avec la participation de Michel Billé
Éditions L'Harmattan

Handicap, histoires confinées

Un livre pour mieux comprendre les effets du confinement liés à l'épidémie de la Covid-19 sur les personnes en situation de handicap

Handicap, histoires confinées



Postface de Pascale Ribes

L'Harmattan
LOGIQUES SOCIALES

À la mi-mars 2020, au nom de l'intérêt général, de la protection des plus vulnérables et des craintes d'une saturation du système de santé, les autorités politiques françaises déclarent la « guerre » à la Covid-19. Le confinement total de la population est décrété. Quel impact dans notre quotidien ? Et dans celui des personnes en situation de handicap ?

Afin de bien comprendre les ressentis des personnes en situation de handicap, Raúl Morales La Mura, sociologue et chercheur associé ainsi que 4 doctorants ont mené une trentaine d'entretiens auprès d'acteurs d'APF France handicap. Ces témoignages forts permettent de proposer un éclairage sociologique de cette période marquante de notre histoire contemporaine. Raúl Morales La Mura est sociologue, chercheur associé au Laboratoire lorrain de Sciences sociales de l'Université de Lorraine et responsable interrégional des actions associatives (RI2A) pour APF France handicap. Spécialiste de la responsabilité institutionnelle, ses travaux l'amènent à présenter un modèle de compréhension des dynamiques présentes dans notre société. Éditions L'Harmattan, collection Logiques Sociales - 26 euros - Postface de Pascale Ribes, présidente d'APF France handicap.

SPORTS

Découvrez Olympie,

la mascotte d'APF France handicap pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 !

- Dynamique, enthousiaste, sportive et enflammée, elle est impliquée à 100% dans la démarche **Cap Sport 2024** !
- Curieuse et communicative, Olympie est à l'écoute de l'organisation des Jeux de Paris 2024 et du réseau APF France handicap, pour nous donner pendant les mois à venir des éclairages sur les Jeux, interviewer des sportifs, nous faire découvrir des initiatives des équipes de l'association...

- 26 juillet : cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques
- 28 août : cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques
- Octobre 2024 : remise des open badges ou diplômes obtenus par les volontaires durant leur parcours

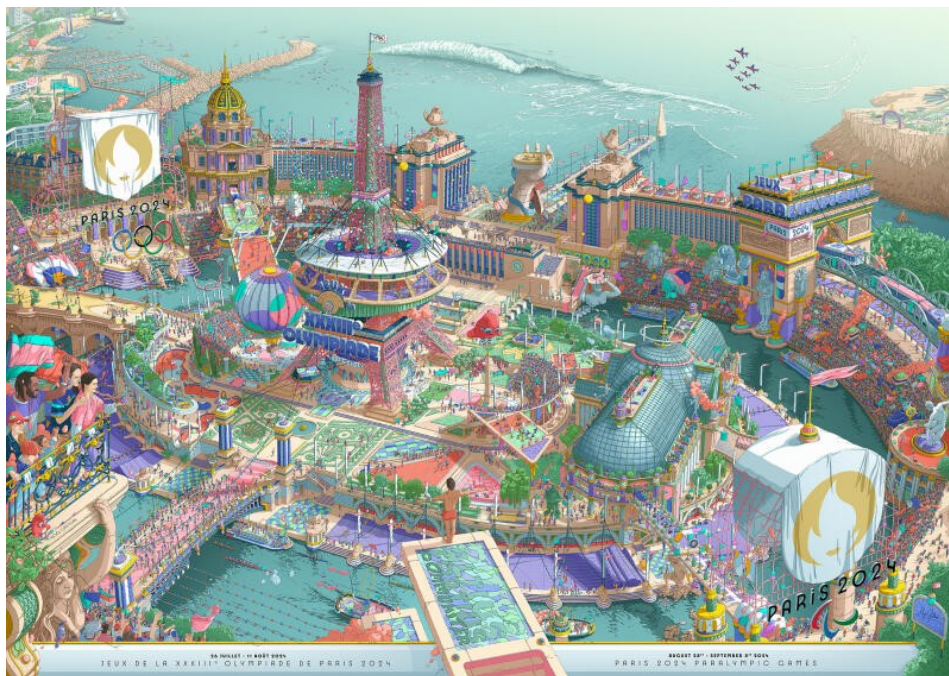


Jeux olympiques et paralympiques (JOP)

APF France handicap est représenté au COJOP (Comité d'organisation des JOP).

Notre association siège dans le groupe de travail (GT) Accessibilité qui se réunit toutes les 6 semaines sous l'égide de la DIJOP (Délégation Interministérielle aux JOP). Ce GT rassemble toutes les parties prenantes (ministères, préfecture de région, mairie de Paris, RATP, Paris Aéroports, etc.).

Le conseiller national accessibilité d'APF France handicap participe aux travaux du groupe d'experts d'usage, chargé de tester l'accessibilité de certains sites olympiques et paralympiques, ainsi que des modes de transport (SNCF, aéroport).



Pour ce qui concerne les transports :

La SNCF et Paris Aéroports se sont engagés à développer substantiellement leur offre d'assistance gratuite pendant les JOP. Des points réguliers sont réalisés en réunion.

RER : toutes les gares desservant des sites olympiques et paralympiques seront accessibles d'ici les JOP. Les cheminements de voirie seront rendus accessibles grâce à des fonds d'État.

Bus : la mairie de Paris s'est engagée à rendre tous les arrêts de bus accessibles d'ici les JOP. Des incertitudes demeurent quant aux points d'arrêts en Île-de-France (responsabilité des communes).

Tramway : mode de transport très satisfaisant car il s'agit de matériel récent.

Métro : c'est le gros point noir.

Objectif de 1 000 taxis accessibles (491 dossiers déposés à ce jour) : subventions de l'État.

Navettes gratuites au départ des gares pour les personnes utilisatrices d'un fauteuil roulant, munies d'un billet pour les JOP. APF France handicap et Kéolis ont remporté l'appel d'offre pour organiser ces navettes.

Pour ce qui concerne l'hébergement :

A ce jour, les hôtels franciliens ont déclaré 2 950 chambres accessibles. Vérification en cours par la mairie de Paris et l'office de tourisme. L'offre d'hébergement demeure insuffisante car entre 4 000 et 5 000 personnes en fauteuil roulant sont attendues par jour pendant les JOP. Cette carence illustre la résistance du secteur hôtelier à s'inscrire dans la démarche de mise en accessibilité des établissements.

Pour ce qui concerne les établissements recevant du public (ERP) :

Les plus petits ERP (moins de 250 salariés) peuvent solliciter les fonds territoriaux d'accessibilité et demander une subvention allant jusqu'à 20 000 euros. Les ERP se trouvant sur des sites JOP sont prioritaires pour bénéficier de ces fonds.

La mairie de Paris s'est lancée dans une expérimentation dénommée Quartier à Accessibilité Augmentée, où il s'agit d'arriver à un nombre minimal de biens et services accessibles dans un quartier. Par exemple, au moins un café, un kiné, une crèche, un cinéma, etc. APF France handicap, *via* son entité Pictoaccess, a été choisie par la mairie de Paris, pour réaliser l'audit des quartiers.

La Délégation est à votre écoute et vous accueille
du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton
35700 Rennes.
- N° tél : 02 99 84 26 66.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



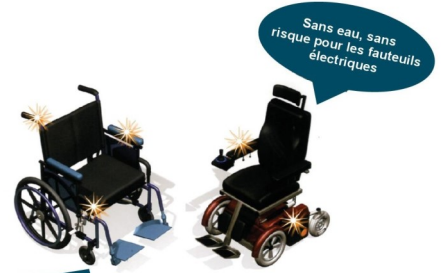
Lignes

C5

10

STATION DE NETTOYAGE

Un fauteuil roulant propre pour tous !



Gratuit pour tous moyennant l'adhésion à notre association

Sur Rendez-vous les Lundis et
Mardis après-midi



Délégation d'Ille-et-Vilaine
40 rue Danton, 35700 - RENNES
02.99.84.26.66 - dd.35@apf.asso.fr

DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter notre équipe locale legs et donations, sans engagement de votre part et en toute confidentialité.

Appelez la Délégation

40, rue Danton à Rennes

Tél : 02 99 84 26 66

ou consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org>

NUMEROS UTILES :

La plate-forme Handi-Droits

Posez vos questions sur vos droits ou sur vos démarches !

Tél : 02 99 84 26 66

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00
(gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

En soutenant APF France handicap

Vous permettez
à des milliers de personnes de ne plus être seules face au

BULLETIN D'ADHÉSION

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

<input type="checkbox"/>	Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €	DON14	€
OU	<input type="checkbox"/> Cotisation familiale* : <input type="checkbox"/> 2 personnes (40 €) <input type="checkbox"/> 3 personnes (45 €) <input type="checkbox"/> 4 personnes (60 €) <input type="checkbox"/> 5 personnes (75 €) <input type="checkbox"/> 6 personnes (90 €)	DON14	€
Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.			
OU	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} cotisation à l'APF pour les 18/26 ans	DON14	0 €
ET	<input type="checkbox"/> Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)	AFM14	€
ET/OU	<input type="checkbox"/> J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de :		€
TOTAL de mon règlement :			€

NOM
PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
DATE DE NAISSANCE

Ci-joint un chèque postal ou bancaire de : € à l'ordre de l'APF, que j'expédie accompagné de ce bulletin, à :

APF Délégation d'ILLE et VILAINE
40, Rue DANTON
35700 RENNES